** **

**RÈGLEMENT DU PARTICIPANT**

**PRÉAMBULE**

En organisant le Tour cyclotouriste international FFCT, la Fédération française de cyclotourisme veut démontrer que, dans la pratique d’un sport-loisir, les aspects du sport et du tourisme sont associés à l’esprit de convivialité d’amitié et de découvertes.

Le Tour cyclotouriste international ne comporte aucune compétition, ne génère aucun classement et s’effectue à allure libre.

C’est un événement sportif alliant endurance, effort, défi et plaisir d’aller au bout de soi-même.

Il couvre 2 800 km, répartis en 21 étapes de 135 kilomètres en moyenne.

L’organisation du Tour cyclotouriste international est gérée par un Comité national d’organisation (CNO), émanation de la FFCT. L’accueil, le ravitaillement et l’hébergement dans chaque ville peuvent être assurés par un club local ou par le CNO.

* Véhicules d’accompagnement : 3 véhicules pour les bagages, 1 véhicule frigo, 1 véhicule atelier, 3 véhicules sécurité, 1 véhicule de la protection civile.
* Personnel bénévole : 10 accompagnateurs, 2 secouristes.

Le nombre de participants est limité à 140.

**Article 1 ⇨Le dossier d’engagement.**

Tous les cyclotouristes âgés de 18 ans au jour du départ et licenciés à la FFCT, sont admis.

Le dossier complet doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

1. Le bulletin d’engagement rempli et signé par le postulant.
2. Deux photos d’identité récentes (indiquer votre nom au dos).
3. Le règlement du solde des prestations, par chèque, à l’ordre de la FFCT ou par carte bancaire (voir modalité du règlement).
4. La photocopie de votre licence comportant l'assurance accident corporel-rapatriement - année 2015 puis 2016 en mars 2016
5. Un certificat médical de moins de 6 mois, de non contre indication à la pratique du cyclotourisme à envoyer au siège en mars 2016.

**Article 2 ⇨ L*a bicyclette du participant.***

Les vélos en roues de 650 ou 700 seront les seuls acceptés ainsi que les tandems sauf cas particulier autorisé par le CNO.

**La sacoche est obligatoire**, sous quelque forme que ce soit mais celles avec « clip » sur le guidon sont recommandées. Elle transportera le nécessaire indispensable tel que : le gilet sécurité, une couverture de survie, le petit outillage, une paire de chaussures de détente (1 paire d’espadrilles ou de nu-pieds), le carnet de route, l’itinéraire figurant sur le road book, les papiers et les effets personnels , la brochure « chute à vélo » et la fiche « accident cardiaque ».

**Attention !** Il ne vous sera pas possible, dans la journée, d’avoir accès aux véhicules à bagages. Uniquement en cas de pluie, les sacs seront sortis du véhicule par le CNO lors du repas du midi.

**Le casque est obligatoire car certaines Préfectures l’exigent, et le rétroviseur est vivement recommandé.**

Il est bon de rappeler **qu’un triple plateau s’impose** : il sera nécessaire pour les étapes de montagne (un compact peut être utilisé mais vous devez le tester en montagne avant de choisir).

Le matériel de réparation devra obligatoirement comporter une trousse avec un petit outillage. Celle-ci contiendra des clefs allen, une clef à rayons, au moins deux chambres à air, une boite de rustines avec colle, un petit tournevis, sans oublier quelques rayons aux bonnes dimensions de votre roue, un pneu de secours, et du chaterton. ***Tout ce matériel sera à présenter la veille du départ.***

**Article 3 ⇨ La *tenue vestimentaire.***

Deux maillots à l’effigie du Tour, vous seront remis avant le départ. Le port de ces maillots sera obligatoire du départ à l’arrivée de cette organisation.Si vous n’avez plus de maillots du Tour propres, vous devrez porter par-dessus vos vêtements personnels, la chasuble achetée en option ( voir le bulletin d’inscription ), et si vous êtes obligé de porter des habits de pluies, cette chasuble sera obligatoire sauf si ces habits sont de couleur jaune ou verte, pour votre sécurité et pour que le CNO puisse vous identifier.

Nous vous rappelons que la publicité sur les maillots personnels, est réglementée (voir la Charte sur la publicité dans les règlements fédéraux).

L’inventaire type pourra être composé :

1. **de vêtements de ville:**

1 pantalon léger pour les hommes et pour les femmes : 1 jupe ou 1 robe. Pour tous : 1 pull-over, 1 survêtement, 1 paire de chaussures de sport ou sandalettes, 3 paires de chaussettes, 3 slips, 1 short, 1 habit de pluie.

1. **de vêtements cyclistes :**

4 cuissards courts, 1 cuissard long, 1 à 2 maillots **sans publicité apparente** en plus des 2 maillots du Tour, 1 casquette, 1 vêtement type Gore-Tex®, 1 coupe-vent, 1 paire de chaussures, 1 paire de nu-pieds genre Tong à emporter sur le vélo, des lunettes de soleil, des gants courts et longs. Il vous est possible d’acheter des maillots et/ou 1 cuissard à l’effigie du Tour en supplément : voir le bulletin d’inscription.

1. **d’autres effets** : trousse de toilette, 2 gants de toilette, 2 serviettes de toilette, 1 pyjama ou chemise de nuit, 1 nécessaire à pharmacie, 1 tube de lessive sans bouillir, de la ficelle et des épingles à linge (pour étendre votre linge), 1 gilet de sécurité pour le passage dans les tunnels non éclairés (obligatoire) ou lorsqu’il y a du brouillard, 1 maillot de bain.

**Chaque année les participants emmènent toujours trop d'affaires** ! N'oubliez pas que vous devrez porter vos bagages matin et soir, du véhicule à l’hébergement… pendant 3 semaines et quelquefois les monter dans les étages. Le poids maximum autorisé est de 25 kg/personne réparti obligatoirement en deux bagages pour une manipulation plus facile.

Dans quelques villes-étapes, il sera éventuellement possible de nettoyer ses affaires dans une laverie automatique. Nous vous indiquerons ces possibilités le moment venu.

Si vous le désirez, un colis contenant des affaires de rechange pourra vous être envoyé au village vacances les Florans à BEDOIN lors de la 14ème étape le samedi 25 juin 2016. Celui-ci pourra être retourné à votre domicile avec vos vêtements sales. **IMPORTANT** il sera nécessaire de prévenir le CNO au départ du Tour si vous avez pris cette décision pour qu’à notre tour, nous prévenions l’établissement.

**Article 4 ⇨L’hébergement.**

Les participants seront logés dans différentes structures : village vacances ou camping en mobil home et/ou chalet (*chambres de 2 à 4 personnes*), hôtellerie 1 \* à 3 \*\*\*. Une seule nuit en hébergement collectif aura lieu à CORTE en CORSE.

Chaque jour, un panneau d’informations indiquera votre lieu d’hébergement. **Notez-le impérativement** sur votre carnet de route.

**Le sac de couchage en drap type SNCF sera obligatoire lorsque les *hébergements ne fournissent pas de drap.*** Les couvertures vous seront fournies. **Celles-ci devront être pliées avant votre départ quelque soit le type d’hébergement.**

Dans les hôtels vous devrez descendre vos clefs de chambre à la réception (***toute clef manquante sera facturée 10 €).***

**Article 5 ⇨Le Code de la route.**

Les participants doivent en toutes circonstances respecter le Code de la route et se soumettre aux prescriptions des autorités compétentes en cas de besoin ou à la demande express d’un membre du CNO. Le non respect entraînera des points en moins pour l’homologation (voir liste sur le carnet de route).

**Article 6 ⇨La conduite en peloton.**

Le petit déjeuner se prendra entre 6h30 et 7h30 selon les étapes et la météo. Le 1er départ se fera à partir de 7h00 puis tous les quarts d'heure jusqu'à 8h00, afin que les cyclos locaux puissent vous accompagner dans les meilleures conditions.

Les horaires de chaque étape sont calculés sur une base de 20 à 25 km/h pour les étapes sans grosses difficultés, et sur une base de 15 à 20 km/h pour les étapes de montagne. Pour les étapes ou le pique-nique se déroulera en salle des fêtes, ces derniers seront servis à partir de 12 h 00 mais tout changement d’horaire décidé par le CNO sera précisée la veille voire le jour même.

**Article 7 ⇨Le carnet de route.**

Le carnet de route document indispensable que vous devrez garder précieusement sur vous comme une pièce d’identité, vous sera remis le jour du départ et devra être visé tous les jours. Vous devrez le présenter tous les midis au membre du CNO en charge de cette fonction ou à chaque fois que nécessaire.

**Article 8 ⇨L’itinéraire.**

Vous devez obligatoirement posséder pour chaque étape l’itinéraire détaillé. Il vous permettra de suivre votre parcours. Il sera interdit sauf cas particulier de sortir du parcours.

Il sera possible pour un participant de s’éloigner de l’itinéraire afin de glaner un col ou un cachet BCN BPF ou rendre visite à un ami. Dans ce cas, il faudra prévenir systématiquement le CNO au plus tard la veille de l’étape.

**Article 9 ⇨Les voitures suiveuses.**

Seuls les véhicules officiels, avec le logo FFCT et Tour cyclotouriste international, seront autorisés dans la caravane, sauf cas particulier examiné par le CNO.

**Article 10 ⇨L’assistance mécanique.**

Vous devrez pourvoir aux réparations les plus courantes. Pour celles qui seront plus importantes, le « responsable dépannage » sera à votre disposition sur le parcours. Si la réparation peut attendre, vous pourrez le contacter de préférence pendant l’heure du pique-nique ou le soir à l’étape.

Important : les pièces de rechanges vous seront facturées.

### Article 11 ⇨L’assistance médicale.

Vous aurez à votre disposition une équipe de la Protection Civile que vous pourrez contacter chaque fois que cela sera nécessaire (mais sans abus...).

Par ailleurs, en cas de défaillance physique momentanée, reconnue par l’organisation, tout participant pourra prétendre exceptionnellement à une journée (ou 2 ½ journées) de repos dans un véhicule de l’organisation. Au-delà de cette possibilité, le cyclo devra quitter la « caravane du Tour » (hormis durant la dernière semaine s’il le souhaite) et sera conduit à la gare la plus proche.

Néanmoins, il pourra s’il le désire revenir participer, avec l’ensemble de ses camarades, à la soirée de clôture. **Dans tous les cas de figure son carnet de route ne sera pas homologué.**

Dans votre pharmacie personnelle, nous vous recommandons d’emporter de l’aspirine ouparacétamol, de la crème solaire, de la crème spécifique pour les échauffements fessiers, de la crème anti-inflammatoire, une crème anti- moustique, de la double peau ou pansement pour les blessures de la selle, un produit pour les maux de gorge et un collyre pour les yeux. Si vous êtes sensible aux bruits, les boules Quies seront une solution souvent efficace (essayez de vous y habituer plusieurs semaines avant le départ).

**Article 12 ⇨L’assistance bagages.**

Ils seront transportés sur le parcours par les véhicules de la logistique.

Vous pourrez prendre un sac et/ou une valise. Cependant, en raison des nombreuses opérations de manutention (et des risques d’entassement que cela génère) ces bagages devront être robustes. Ils devront obligatoirement porter une **étiquette** (que nous vous fournirons) mentionnant votre nom et numéro de participant.

**Article 13 ⇨*Le tourisme*.**

N’oubliez pas que sur la route, vous avez toujours le temps. Le Tour cyclotouriste international n'est pas un brevet randonneur ordinaire. A tout moment il est possible que des visites puissent être organisées par le club local ou dans le cadre du parcours, vous devrez y participer sauf cas particulier accordé par le CNO**.** L’itinéraire et les sites traversés ont été spécialement choisis pour vous faire découvrir le tourisme à vélo. C’est la partie touristique du Tour Cyclotouriste International, car il n’est pas possible d’effectuer des visites complètes de monuments, parcs et châteaux par manque de temps

**Article 14  *Annulation de la participation***

Le non paiement des sommes dues au 15 mai entraînera l’annulation automatique de l’engagement et le remplacement du participant par une personne inscrite en liste d’attente. **Aucune relance ne sera effectuée**.

*Toute annulation devra se faire par écrit et donnera lieu, quelle qu’en soit la cause, à la retenue d’une somme, dont le montant est déterminé en fonction de la date de la demande d’annulation par rapport à la date de départ du Tour, plus les frais fixes de constitution de dossier.*

*Annulation demandée :*

***30 jours au moins avant le départ***, remboursement des sommes versées au moment de l'annulation moins une somme forfaitaire de 10 % par personne pour frais de dossier.

***Entre 30 et 21 jours***, retenue d’une somme égale à 25 % du prix total de l’engagement.

***Entre 20 et 8 jours***, retenue d’une somme égale à 50 % du prix total de l’engagement.

***Entre 7 et 2 jours***, retenue d’une somme égale à 75 % du prix total de l’engagement.

***Moins de 2 jours***, retenue de la totalité du prix de l’engagement.

Le détail de ces garanties peut être obtenu sur simple demande au siège fédéral.

**Article 15  *Assurances.***

1 - Assistance rapatriement : seules les licences « Petit-braquet » (minimum obligatoire), et « Grand-braquet » comportent ces garanties : transport de l’assuré blessé ou malade, soins médicaux à l’étranger, rapatriement ou transport sanitaire de l’assuré blessé ou malade.

Les détails de ces garanties figurent dans le dossier assurance adressé aux clubs ou aux licenciés membres individuels lors de l’affiliation ou la ré-affiliation.

*2 - Assurance annulation-interruption* : Contrat Mondial Assistance n° 120086 concerne tous les participants ayant souscris cette garantie.

Important ! En cas de souscription, le bulletin est à renvoyer accompagné de son règlement, obligatoirement avec le bulletin d'inscription au Tour cyclotouriste international.

**Période de garantie** : la garantie prend effet le jour de réception du bulletin à la fédération, et elle expire, pour le participant, le jour de l’arrivée du Tour cyclotouriste international.

**Garantie proposée, indissociable** :

* **Annulation**: cette assurance garantit à l’assuré le remboursement de la somme, hors cotisation assurance, effectivement réglée et justifiée par l’assuré au moment de la survenance des évènements, suivant le barème ci-dessous, sous déduction d’une franchise de 31 € (portée à 25 % de la somme versée en cas de modification ou de suppression de congés payés résultant exclusivement du fait de l’employeur).

*Montant remboursé en fonction de la date de survenance de l'événement :*

* *Plus de 30 jours avant le départ*, 10 % de la somme versée au moment de l’annulation,
* *25 % de 30 à 21 jours avant le départ,*
* *50 % de 20 à 8 jours avant le départ*,
* *75 % de 7 à 2 jours avant le départ,*
* *90 % à moins de 2 jours avant le départ*.
  1. **Interruption**: Cette assurance garantie à l’assuré, en cas d'interruption pour raisons médicales, le remboursement d'une somme forfaitaire de 45 € par jour non réalisé.

**Montant de la prime : 66 € soit 3 % du tarif du Tour.**

Pour les participants n'ayant pas souscrit l'assurance fédérale avec la licence (mini, petit ou grand braquet), le montant de la prime passe à 4 % soit **88 €** (somme non remboursable).

*3 - Assurance bagages* : Contrat Mondial Assistance n° 120086 concerne tous les participants ayant souscris cette garantie. Cette assurance garantie la détérioration et le vol caractérisé des biens confiés à l’organisateur selon les conditions détaillées au contrat.

Montant de la prime : variable en fonction du montant de la garantie choisie :

Garantie : 800 € 1.500 € 2.300 € 3.000 €

**Montant de la prime : 9,50 € 19,00 € 28,00 € 38,00 €**

**Article 16 ⇨La famille et les amis du participant.**

Dans le cas où des membres de la famille ou amis souhaiteraient rejoindre un participant le soir à une étape, il devra OBLIGATOIREMENT informer le membre du CNO responsable de l’hébergement. Ces personnes ne pourront en aucun cas être prises en charge par l'organisation. En revanche, le participant pourra quitter momentanément le groupe en soirée, après en avoir averti le CNO, sans prétendre à un quelconque remboursement.

**Article 17 ⇨Les cérémonies officielles.**

Le club et/ou la ville vous recevra parfois aux arrivées des villes étapes avec pour la plupart du temps un pot de bienvenue. Nous vous informerons à chaque fois la veille au soir pour vous expliquer le déroulement si toutes les informations nous sont transmises à temps.

**Article 18 ⇨Les médias*.***

Il convient de faire attention au langage que vous pourrez utiliser avec les médias si vous êtes interviewez. Employez les termes de « dépassement de soi », « découverte de notre pays », « convivialité », « vivre une aventure », « cyclotourisme »... et non pas course, compétition…

**Article 19 ⇨Le respect du règlement.**

Se reporter à l’annexe « sécurité règlement ».

**Article 20 ⇨La modification du règlement.**

Le CNO se réserve le droit de modifier le présent règlement, et de prendre toutes dispositions dans les cas non prévus.

**Article 21 ⇨Le plan d’entraînement.**

Il est indispensable d’avoir effectué au moins 3000 km d’entraînement entre le 1er janvier et le 1er juin 2016 pour réussir le Tour dans de bonnes conditions.

Il est nécessaire de débuter votre entraînement dès que possible. A partir du mois de mars il faut effectuer régulièrement des sorties de plus de 100 km. En avril, il faut prévoir d’allonger les parcours (entre 140 et 200 km). En mai il faut réaliser une sorties de deux jours pour un global de kilomètres parcourus d’au moins 300 km et prévoir un voyage de 3 à 4 jours ( environ 600 km au total) ou une longue distance de 500 km ou plus. Un séjour en montagne est également bénéfique. A cette période, vous devez être capable de faire sans problème une sortie de 200 km à 22 km de moyenne horaire.

Une information sur votre kilométrage effectué dans une année vous sera demandée à l’inscription (aucun justificatif ne sera exigé)

**Nous considérons que le participant est suffisamment responsable** pour respecter le nombre de kilomètres minimum requis.

*Vous serez les "ambassadeurs du cyclotourisme".*

*A travers vous, on jugera notre activité.*

*Sachez conjuguer sport, tourisme et convivialité.*

*La mauvaise humeur, l'esprit de compétition, sont fortement déconseillés.*

*Tout au long de votre périple, soyez certains que l'on vous enviera d'être heureux !...*

Pour le Comité national d'organisation

Jean-Claude Morin